

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} AVRIL AU 30 JUIN 2020

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 28 MAI 2020		
1	Modalités de déroulement du Bureau par visioconférence ou audioconférence	5
2	Plan de reprise d'activité du SDIS 37	5
BUREAU DU 24 JUIN 2020		
3	Convention d'adhésion au service de paiement en lignes des recettes publiques locales entre le SDIS 37 et la DGFIP	5
4	Autorisation du président à ester en justice au nom du SDIS 37	5
5	Autorisation du président à ester en justice au nom du SDIS 37	6
6	Indemnités Auto assurance du SDIS en matière de responsabilité	6
7	Mise à disposition exceptionnelle de logement du parc du SDIS 37	6
8	Prolongation de la mise à disposition exceptionnelle de logement du parc du SDIS 37	6
9	Convention de groupement de commandes interdépartemental de SDIS pour l'achat de camions citernes feu de forêt (CCF)	6
10	Convention de mise à disposition d'un compresseur d'air pour blocs de plongée avec le SDIS 49	6
11	Convention financière – adhésion au groupement de commande lié aux systèmes de gestion opérationnelle	7
12	Autorisation du président à ester en justice au nom du SDIS 37	7
13	Convention de mécénat avec le crédit agricole mutuel de la touraine et du poitou	7
14	Adhésion à la centrale d'achat réseau des acheteurs hospitaliers	7
15	Conditions générales d'utilisation du service « Advance Mobile Location »	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2020		
16	Compte de gestion 2019	7
17	Compte administratif 2019	7
18	Budget supplémentaire 2020	8
19	Neutralisation budgétaire 2020	8
20	Mise en place du RIFSEEP Ingénieurs et Techniciens	8
21	Transformations de postes au titre de l'année 2020	8
22	Taux de promotion caporal-chef de SPP	8
23	Présentation bilan social	9
ARRETES DU PRESIDENT		

**REUNION DU BUREAU DU 28 MAI
2020**

DOSSIER N°1

**MODALITES DE DEROULEMENT DU BUREAU PAR
VISIOCONFERENCE OU AUDIOCONFERENCE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *prennent acte des diligences effectuées pour la mise en œuvre de l'organisation du Bureau en visioconférence ou en audioconférence ;*
- *approuvent les modalités présentées.*

DOSSIER N°2

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité approuvent le plan de reprise d'activité du SDIS 37, tel que présenté en annexe.

**RÉUNION DU BUREAU
DU 24 JUIN 2020**

DOSSIER N°3

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNES DES RECETTES
PUBLIQUES LOCALES ENTRE LE SDIS37 ET LA DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'utilisation des services PAYFIP, développé par le Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en optant pour la version « page de paiement de la DGFIP » (PayFip titres et rôles).

DOSSIER N°4

AUTORISATION DU PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression envers un sapeur-pompier du centre de secours du Tours centre lors d'une intervention en date du 16 février 2020 ;*
- *désignent Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS37, et Maître Eve-Elisabeth CAMBUZAT pour représenter les intérêts du sapeur-pompier.*

DOSSIER N°5

AUTORISATION DU PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression envers trois sapeurs-pompiers du centre de secours d'Amboise lors d'une intervention en date du 2 avril 2020 ;*
- *désignent Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS37, et Maître Eve-Elisabeth CAMBUZAT pour représenter les intérêts des sapeurs-pompiers.*

DOSSIER N°6

INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du sapeur-pompier volontaire

du CPI de Saint Epain, pour un montant de 39,00 euros TTC correspondant au reste à charge du remboursement de ses lunettes cassées lors d'une intervention.

DOSSIER N°7

**MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENT
DU PARC DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS avec un agent du SDIS.

DOSSIER N°8

**PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE
DE LOGEMENT DU PARC DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à conclure un nouveau bail d'occupation d'un bien du SDIS à titre exceptionnel avec un agent pour une durée de deux mois à compter du 1^{er} juin 2020.

DOSSIER N°9

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES INTERDEPARTEMENTAL DE SDIS POUR
L'ACHAT DE CAMIONS CITERNES FEU DE FORET (CCF)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *approuvent le principe de groupement de commandes pour l'achat de camions citernes feu de forêts (CCF) avec les SDIS 36, SDIS 37, SDIS 41, SDIS 45, ainsi que le SDIS de la Nièvre ;*
- *autorisent le président du conseil d'administration à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes pour l'achat de camions citernes feu de forêts (CCF) avec les SDIS 36, SDIS 37, SDIS 41, SDIS 45, ainsi que le SDIS de la Nièvre ;*
- *acceptent que le SDIS 37 soit désigné coordonnateur du groupement de commandes ;*
- *autorisent le président du conseil d'administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché passé en application de la convention de groupement de commandes, y compris les avenants y afférents.*

DOSSIER N°10

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN COMPRESSEUR D'AIR POUR BLOCS DE PLONGEE
AVEC LE SDIS 49**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention avec le SDIS du Maine-et-Loire pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un compresseur d'air et d'un personnel habilité pour le gonflage de blocs de plongée en vue des entraînements de l'Unité Mobile d'Intervention Subaquatique du SDIS 37 sur le site de Trélazé.

DOSSIER N°11

**CONVENTION FINANCIERE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF
A LA FOURNITURE DE PRODUITS, MAINTENANCE ET AUTRES PRESTATIONS LIEES AUX
SYSTEMES DE GESTION OPERATIONNELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention financière entre le SDIS 37 et le SDIS 49 fixant la participation du SDIS 37 à la prestation de Cap Consulting à 2 006 € TTC.*

DOSSIER N°12

AUTORISATION DU PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression envers un sapeur-pompier du centre de secours du Vouvray lors d'une intervention en date du 10 mai 2020 ;*
- *désignent Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et ceux du sapeur-pompier.*

DOSSIER N°13

**CONVENTION DE MECENAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
DE LA TOURAINE ET DU POITOU**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mécénat avec le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou pour apporter son soutien au SDIS 37 dans la gestion de crise sanitaire du COVID 19.

DOSSIER N°14

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *approuvent l'adhésion du SDIS 37 au Resah, groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour objet de mutualiser et de professionnaliser les achats des acteurs du secteur sanitaire, médico-social et social publics ;*
- *acceptent les termes de la convention constitutive du GIP annexée à la présente délibération ;*
- *autorisent le président du conseil d'administration à signer les documents valant signature de l'adhésion au GIP Resah et les conventions relatives aux marchés et accords-cadres nécessaires à la satisfaction des besoins du SDIS 37 ;*
- *acceptent d'inscrire pour l'année 2020, les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (300 euros).*

DOSSIER N°15

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE ADVANCE MOBILE LOCATION

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer les conditions d'utilisation du service Advance Mobile Location (AML), qui permet lors d'une communication d'urgence, la transmission de la localisation du smartphone au service d'urgence contacté, sans aucune action préalable de l'appelant.

DOSSIER N°16

**ACCORD-CADRE POUR LA PRESTATION DE TITRES RESTAURANT
AU PROFIT DES AGENTS DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer tous les documents concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs à l'accord-cadre pour la prestation de titres restaurant au profit des agents du SDIS, y compris les modifications afférentes.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 24 JUIN 2020

DOSSIER N°17

COMPTE DE GESTION 2019

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion dressé par le payeur départemental pour l'exercice 2019.

DOSSIER N°18

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, hors la présence du président du SDIS et sous la présidence de M. DE OLIVEIRA, vice-président chargé des finances :

- approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2019 dont les résultats se présentent comme suit, en conformité avec le compte de gestion du Payeur Départemental :

EXECUTION DU BUDGET

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé ou solde d'exécution (A)
TOTAL DU BUDGET	55 253 892,83 €	58 119 955,57 €	1 485 770,08 €	4 351 832,82
Fonctionnement Total	41 888 344,59 €	43 050 077,84 €	2 038 127,12 € ⁽¹⁾	3 199 860,37
Investissement Total	13 365 548,24 €	15 069 877,73 €	-552 357,04 €	1 151 972,45
Dont 1068		2 288 048,91 €		

(1) : 02: reprise du résultat de fonctionnement 2018 diminué de l'affectation au 1068

DOSSIER N°19

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, adoptent le budget supplémentaire qui reprend le résultat définitif de l'exercice 2019 et procède à des ajustements des crédits votés au budget primitif 2020 en séance du 3 mars 2020

DOSSIER N°20

NEUTRALISATION BUDGETAIRE 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent le président à procéder à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics pour l'exercice 2020 qui s'élève à 1 436 000 € répartis de la façon suivante :

- 80 000 € pour l'imputation 21311
- 850 000 € pour l'imputation 21312
- 100 000 € pour l'imputation 214
- 400 000 € pour l'imputation 21318
- 6 000 € pour l'imputation 20413

DOSSIER N°21

**ELIGIBILITE DES CADRES D'EMPLOIS DES TECHNICIENS ET INGENIEURS TERRITORIAUX
REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE
ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
AU 1er MARS 2020**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent l'intégration des agents du cadre d'emplois des ingénieurs et du cadre d'emplois des techniciens au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), selon les modalités définies ci-dessus et en annexes, à compter du 1^{er} mars 2020 ;*
- *instituent la clause de sauvegarde en application de l'article 6 du décret n°2014-513 ;*
- *autorisent le président du conseil d'administration à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA, dans le respect des principes et modalités définis ci-dessus et en annexes ;*
- *prévoient d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement du RIFSEEP ;*
- *approuvent les termes du présent rapport et de ses annexes.*

DOSSIER N°22

TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, conformément au tableau des effectifs ci-joint, autorisent le président à :

- *transformer les postes susvisés au titre de l'année 2020,*
- *signer les arrêtés correspondants*
- *adopter le tableau des effectifs approuvé au 1^{er} juillet 2020 tel qu'il figure en annexe.*

DOSSIER N°23

**TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE CAPORAL CHEF
DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent les nouveaux taux de promotion pour l'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels

DOSSIER N°24

**PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'ETAT DE L'ETABLISSEMENT
AU 31/12/2019 – BILAN SOCIAL**

Les membres du conseil d'administration, prennent acte de l'établissement du recueil de données correspondant au bilan social de l'année 2019.

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 17 septembre 2020

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté portant liste départementale des médecins habilités pour la détermination de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers
2	Arrêté portant délégation de signature au Directeur Départemental
3	Arrêté portant délégation à Mme Brigitte DUPUIS, Vice-Présidente
4	Arrêté portant délégation de signature à M. Olivier LEBRETON, 3 ^{ème} Vice-Président
5	Arrêté portant délégation de signature au Directeur Départemental
6	Arrêté portant délégation de signature à la cheffe du pôle soutien technique et logistique
7	Arrêté portant délégation de signature au chef du groupement logistique équipement et matériels
8	Arrêté portant délégation de signature au chef du groupement des systèmes d'information et de communication
9	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal au titre de l'année 2020
10	Arrêté portant inscription sur liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur au titre de l'année 2020